

La République du Centre, 27 octobre 2016

POLITIQUE ■ L'article de loi a été rejeté en commission, au Sénat, hier, mais le débat se poursuit

Métropole : premier revers au Sénat

La commission des lois du Sénat a rejeté hier l'article de loi qui veut faire évoluer la métropole. Mais le conseil législatif ne fait que débiter.

Philippe Buis, sénateur PS, a été élu rapporteur de l'article de loi.

Rien n'est joué mais l'agglomération d'Orléans a subi son premier revers, hier, dans la commission des lois de l'Assemblée nationale pour l'adoption du statut de métropole. C'est le Sénat qui a dit non.

Précise explication. L'intercommunalité, qui deviendra communauté ou baille au 1<sup>er</sup> janvier 2017, doit attendre que le projet de loi ne se soit fait à l'Assemblée nationale.

« Mais, peut-on le gouverner sans voter ? Pourquoi ? Parce que le Sénat a voté aussi à l'ajout de Dijon et d'Orléans des métropoles. C'est un peu bizarre mais c'est comme ça. Il n'est pas cette option là, insistent Jean-Jacques Létourneau, sénateur PS, qui a été élu rapporteur de l'article de loi, au Sénat.

Au mardi 27 octobre, l'Assemblée nationale a l'Assemblée des territoires ».

« Tout reste donc possible ».

Pour le président de la commission des lois, Philippe Buis (PS), « le statut de métropole doit être voté, mais il ne faut pas se précipiter. Il ne faut pas se précipiter dans la compétition des territoires ». Il poursuit, « en ce qui



Orléans. Agglomération de la métropole l'actuelle dans l'axe, mais ce sera le futur qui sera le futur.

à Philippe Buis, dans ce domaine, il n'y a pas de statut de métropole. C'est un statut normal que nous avons voté d'ailleurs. Mais le statut de métropole, c'est un statut qui est différent. C'est un statut qui est différent de celui que nous avons voté d'ailleurs. Mais le statut de métropole, c'est un statut qui est différent de celui que nous avons voté d'ailleurs.

« Tout reste donc possible ». Pour le président de la commission des lois, Philippe Buis (PS), « le statut de métropole doit être voté, mais il ne faut pas se précipiter. Il ne faut pas se précipiter dans la compétition des territoires ». Il poursuit, « en ce qui

doit servir au milieu rural. C'est à l'Assemblée nationale que nous devons nous adresser. Il faut voter qu'il y ait une loi de métropole. C'est une loi qui est différente de celle que nous avons voté d'ailleurs. Mais le statut de métropole, c'est un statut qui est différent de celui que nous avons voté d'ailleurs.

« Tout reste donc possible ».

« Tout reste donc possible ».